



Impérative

1. But de la norme

Cette norme sert à l'obtention de valeurs électriques pour la mesure de l'occupation de sections de voies par des véhicules statiques et/ou en mouvement (indication d'occupation stato-dynamique) en **système 2 rails continu** selon NEM 620.

2. Résistance de pontage

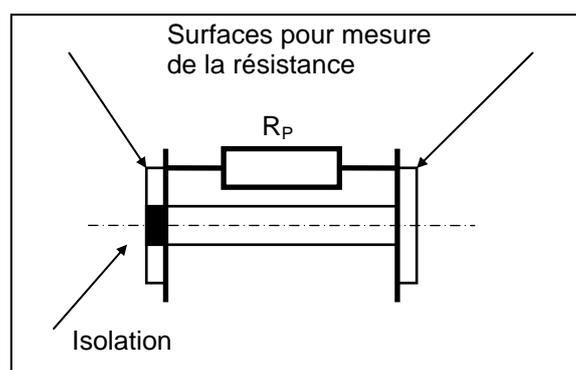
Dans le cas de **véhicules sans aménagement électrique**, une résistance qui court-circuite l'isolation de l'essieu sera montée (**résistance de pontage**). La version, la forme et le montage de la résistance de pontage sont libres. Sa valeur sera déterminée par :

$$R_p = 15 \text{ k}\Omega \text{ (Kiloohm)} \pm 20 \text{ \%}.$$

3. Mesure de la résistance de pontage

La résistance R_p sera placée entre les surfaces de roulement de l'essieu.

Schéma 1 - Représentation schématique de l'essieu avec l'isolation électrique, la résistance de pontage et les surfaces de roulement.



4. Recommandation

Le nombre d'essieux pontés selon cette norme dans un convoi n'est pas défini.